

DELIBERATION N° 89/04-15 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'A.S. LUDRES

*Monsieur LACHAISE, Adjoint, indique à l'Assemblée qu'une manifestation sportive sera organisée le 18 Juin prochain à l'initiative de l'Association Sportive de LUDRES pour fêter le 40ème anniversaire du club de football. Cette commémoration rassemblera la plupart des associations sportives : basket, tir à l'arc, judo, tennis, volley, bi-cross, pétanque, cyclo, tennis de table, hand-ball, et s'articulera autour d'une journée d'animation avec 60 équipes participantes.*

*Cette commémoration rassemblera la plupart des associations sportives : basket, tir à l'arc, judo, tennis, volley, bi-cross, pétanque, cyclo, tennis de table, hand-ball, et s'articulera autour d'une journée d'animation avec 60 équipes participantes.*

*Les organisateurs sollicitent l'appui de la Ville de LUDRES et l'octroi d'une subvention exceptionnelle destinée à permettre l'organisation de cette manifestation.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

*- d'accorder à l'A.S. LUDRES une subvention exceptionnelle de 20 000 F imputée au 945-10-657, N° 6 au tableau des subventions, en plus de celle déjà inscrite au B.P. 1989,*

*- les crédits nécessaires seront pris sur les ressources générées par le remboursement des avances de trésorerie et annulations de crédits en dépenses constatés par délibération N° 89/04-20 pour 20 000 F au 908-02-2540 (H.P.) en recettes.*